



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 20  
- Pouvoirs : 4  
- Excusé(e)s : 2  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au foyer rural à Ternay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à M. Patrice BERTRAND (Communay)

M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusées :

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Christelle REMY (Communay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2024-80-7.5.3  
01/07/2024

Convention cadre d'animation entre l'Agence Locale de la Transition  
Energétique (ALTE 69) et la CCPO pour 2024

**Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** l'article 188 de la loi TECV indiquant que la Région doit coordonner et piloter l'ensemble des actions en matière d'efficacité énergétique – Le rapport Piron-Faucheux définit les contours du SPPEH ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2253-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération n°2023-45-7.5.3 du 27 mars 2023 portant sur la convention cadre d'animation entre l'ALTE 69 et CCPO pour l'année 2023 ;

**Vu** la délibération n°2024.44-7.5.2 du 25 mars 2024 portant sur l'adhésion de la CCPO à différentes instances pour l'année 2024.

**Considérant** que l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) est une association créée le 24 mai 2019 par 11 EPCI du Rhône dont la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) ;

**Considérant** que l'ALTE 69 se donne pour objectif d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique. Elle agit principalement à l'échelle des 11 intercommunalités. Cette agence propose un socle de missions commun à toutes en rapport avec le conseil aux particuliers sur l'énergie dans le logement ;

**Considérant** que les principales missions de l'ALTE 69 consistent à :

- Sensibiliser, accueillir, informer et conseiller tous les publics en vue de favoriser le développement des actions et opérations visant la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Mettre en réseau : échange d'expériences, mutualisation d'expertises, partages des veilles ;
- Accompagner des ménages jusqu'à la rénovation globale et performante ;
- Accompagner des projets contribuant à la transition énergétique (construction, rénovation, énergies renouvelables, mobilité, éco-consommation, etc.) de tous types de porteurs de projets ;
- Accompagner à l'élaboration des stratégies de développement des énergies renouvelables ;
- Mettre en œuvre un Conseil en Énergie Partagé ;
- Animer, sensibiliser, communiquer ;
- Engager les professionnels de la mise en œuvre et de la transaction aux côtés des territoires dans la transition énergétique.

**Considérant** que le coût de l'adhésion à l'ALTE 69 est une participation à hauteur de 0,60 €/habitant permettant d'accéder aux services de base de l'agence qui correspondent à :

- La réalisation des missions socles de la Plateforme SPPEH Départementale soit :
  - Stimuler puis conseiller la demande, actions de communication et de prospection, accueil et conseil avant le passage à l'acte ;
  - Accompagner les ménages dans leurs projets de travaux sur les aspects techniques, financiers et administratifs ;
  - Accompagner le petit tertiaire privé en coordination avec les Chambres consulaires, informer et animer les propriétaires fonciers de moins de 1 000 m<sup>2</sup> ;
  - Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans les projets de rénovation.
- L'animation, suivi et reporting de la Plateforme SPPEH Départementale ;
- Le vivier d'expertise et de compétences ;
- L'animation à l'émergence de projets.

**Considérant** que, dans le cadre de ce socle de base, l'ALTE 69 s'engage à assurer un service d'information et conseil sur l'efficacité énergétique à destination des particuliers : *service Espace Conseil France Rénov'* qui s'appuie notamment sur une permanence téléphonique. L'ALTE 69 reçoit également les habitants du territoire lors de permanences organisées chaque quatrième vendredi par mois au siège de la CCPO ;

**Considérant** que, pour un coût supplémentaire d'adhésion, il est possible d'avoir accès aux missions optionnelles suivantes :

- L'accompagnement personnalisé des ménages ;
- La mobilisation des professionnels de la transaction immobilière et la formation des professionnels ;
- Des actions de sensibilisation diverses ;
- Le suivi et l'optimisation des consommations des bâtiments des collectivités (analyse des consommations et plans d'actions communales et intercommunales) ;
- L'accompagnement de projets de rénovation, d'énergies renouvelables pour les collectivités et les professionnels (hors particuliers) ;
- L'assistance à la planification des collectivités (aide à la stratégie énergétique territoriale).

**Considérant** que la CCPO adhère à l'ALTE 69 depuis 2019 sur ses missions de bases et souhaite poursuivre cette adhésion sur le socle de base sur l'année 2024 ;

**Considérant** que la CCPO souhaite également ajouter en mission complémentaire un supplément de 8 accompagnements renforcés des ménages. Les conseils renforcés représentent en effet un levier notable pour la rénovation énergétique globale et performante et sont mobilisés par les habitants du territoire ;

**Considérant** la qualité et l'intérêt de l'activité de l'agence au plan intercommunal en lien avec la politique en matière d'habitat et en lien avec les obligations réglementaires de la collectivité en matière de transition énergétique ;

**Considérant** que l'objet de l'Agence revêt un intérêt public local en lien direct avec les compétences exercées par la CCPO.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

- **ADHERE** à l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) pour l'année 2024 ;
- **VERSE** une cotisation d'adhésion à hauteur de 0,60 € /habitant /an ;
- **VERSE** une cotisation d'adhésion supplémentaire à hauteur de 3 200 € relative aux missions complémentaires pour 8 accompagnements renforcés des ménages ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits BP 2024 du budget principal au chapitre 011.

Télétransmise en Préfecture le **5 JUIL. 2024**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **5 JUIL. 2024**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président



*Ballelio*

Accusé de réception en préfecture  
069-246900765-20240701-D-2024-80-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024